

FORMATION DE PREPARATION AU RENOUVELLEMENT DE L'EXAMEN DE CONSEILLER A LA SECURITE

Objectifs:

- Préparation aux épreuves de qualification des conseillers à la sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses par route

Durée :

Chimie : 3 jours, soit 21h

Classe 1 : 4 jours, soit 28 h

Public concerné :

toute personne souhaitant obtenir la qualification de conseiller à la sécurité pour le TMD.

Pré-requis :

connaissance des activités de chargement / déchargement TMD et des réglementations applicables.

Matériels :

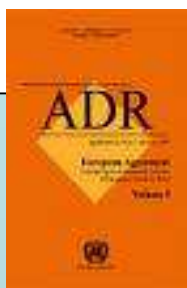
- Vidéo projecteur.
- 1 support de cours par stagiaire.

Nombre de participants :

12 personnes

Tarifs :

Nous consulter.



Références réglementaires :

- ADR en vigueur
- Arrêté du 29.05.09 modifié dit « arrêté TMD »

Programme :

- Rôle et missions du conseiller sécurité TMD
- Présentation de l'ADR et des règles générales du Transport des Marchandises Dangereuses (TMD)
- Présentation de l'arrêté TMD et des textes associés
- Exercices d'application: QCM et études de cas (anciens examens) sur les spécificités des classes 1, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1,6.2, 8 et 9

Méthodes pédagogiques :

- Exposés
- Exercices QCM
- Débats

Déroulé et Validité de l'examen :

Le CIFMD organise 2 sessions d'examen par an (avril et octobre) sur différents centres répartis sur toute la FRANCE.

L'inscription à l'examen doit être réalisée à une période définie (voir site internet du CIFMD).

Le certificat de conseiller à la sécurité a une validité de 5 ans.